



Epeugney, notre commune

JUILLET 2025



Dans ce numéro :

Le mot du maire	2
Système E Boo	4
Budget communal 2025	5
Remerciements Ligue contre le cancer	16
Contrôle sanitaire	17
Alerte sécheresse	18
Associations	20
Carte jeune	26

Employé communal

Notre nouvel employé communal, Richard SIFFELET, a pris ses fonctions suite au départ d'Albane MAILLARD.



Mairie d'Epeugney

<https://epeugney.fr/>

12 Rue de l'Église, 25290 Épeugney

03 81 60 35 03

mairie@epeugney.fr

Le secrétariat est ouvert au public
les lundis et vendredis de 10h00 à 12h30
et de 13h30 à 19h00.



LE MOT DU MAIRE

C'est toujours avec un grand plaisir que je m'adresse à vous à travers ce bulletin municipal.

Voilà l'été qui s'annonce, avec lui les vacances mais aussi la chaleur. Nous ne pouvons tous que constater le changement climatique avec l'augmentation des périodes de forte chaleur. Je ne peux que vous conseiller de veiller les uns sur les autres, en particulier les personnes fragiles, nos anciens et nos enfants. La mémoire et l'avenir de nos communes qui sont particulièrement touchés par cette situation.

Comme à son habitude, la belle saison s'est annoncée avec le vide grenier proposé par l'association **Sauvegarde du Patrimoine** et la vente de fleurs et de plants potagers par l'**Association des Parents d'Elève**.

Ensuite l'été s'est bien installé et nous avons pu vibrer lors de la fête de la musique le 14 juin proposé par **Epeugney s'anime**. Une belle soirée réussie où de nombreux habitants se sont retrouvés pour partager un moment de détente musical.

J'en profite une nouvelle fois pour remercier toutes les associations du village qui le font vivre et l'anime. Ainsi que les différents bénévoles qui répondent présents pour apporter leur aide et leur bonne humeur.

Dans la même veine, je relais l'appel aux adhérents de la part de l'**Association des Parents d'Elèves**, qui grâce à leurs actions finance beaucoup d'activités (piscine, voyage scolaire etc.) et de matériel (machine à coudre, matériel pour le fab-lab, etc.) à notre école pour le plus grand plaisir des enfants et des institutrices. Ils ont besoin de nouveaux bénévoles afin de faire perdurer leurs actions. Donc n'hésitez pas !

Je finirais par des remerciements aux **bénévoles de la Bibliothèque** qui sont toujours présentes pour proposer aux plus grand nombre l'accès au plaisir de la lecture. Si le cœur vous en dit vous pouvez rejoindre cette belle équipe !

Concernant le projet de sécurisation de la voirie, je souhaite vous informer qu'enfin après de nombreuses embuches, le Département nous a assuré son financement, reste à signer la convention avec celui-ci et nous pourrons lancer la consultation d'entreprises. Ce qui, je l'espère nous permettra de lancer enfin les travaux de sécurisation sur la portion de l'entrée du village au niveau de la route de Besançon, ainsi que l'aménagement des quatre-roues et de la rue du Vide Gousset.

Vous le verrez dans ce bulletin, le conseil municipal a souhaité répondre favorablement à la demande du CHU Jean Minjot d'installer le système E-boo sur son territoire, car dans ces moments chaque minute compte. Celui-ci sera opérationnel cet automne.

Je profite de ce temps pour remercier Mme MAILLARD pour le service rendu à la commune et lui souhaite le meilleur dans son nouveau poste. Ce qui par la même me permet de souhaiter la bienvenue à M. SIFFELET Richard qui a été recruté à compter du 12 mai 2025 suite à la mutation de Mme MAILLARD.

Pour finir, vous avez tous été informé de la modification du déroulement des scrutins municipaux des communes de moins de 1000 habitants. Certains m'ont déjà questionné sur le sujet et je vous propose un temps d'échange à la rentrée pour pouvoir vous expliquer ce que cela implique et répondre à vos questions. Pour ce faire, je vous propose de nous retrouver le 13 septembre à 10h00 à la Sorbonne pour en échanger.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles et bonnes vacances, ainsi qu'un été rempli de ce que vous voulez.

"Le respect de la personne humaine se fonde sur son caractère irremplaçable." Blaise Pascal.

Guillaume Aymonin, **Maire d'EPEUGNEY**



ETAT CIVIL

NAISSANCES

02/04/2025 CUCHE Léandre

07/05/2025 GUILLOT Malo

PACS

05/06/2025 PAPILLON Baptiste et RUFFIER Clara

MARIAGES

26/04/2025 PAPILLON Bruno et BERNARD Sophie

28/05/2025 AYMOUNIN Guillaume et RIVOLLET Marie

DECES

CEUVRARD Ghislaine

ELECTIONS PARTIELLES DE SEPTEMBRE 2024

Depuis les élections partielles de 2024, le Conseil Municipal accueille 5 nouveaux conseillers :

« Patrick CAULIER, né le 29 avril 1967 à Harnes dans le Pas de Calais. Je suis marié, père de 4 enfants et j'ai 5 petits enfants. Je suis arrivé dans la commune d'Épeugney en décembre 2013, et actuellement technicien réseau dans la société Gaz et Eaux à Mamirolle depuis 2013. Je suis président de l'association Épeugney s'Anime depuis octobre 2021. Nouvellement élu au conseil municipal le 15 septembre 2024, ce qui me permettra de mettre mes compétences au service de la commune. »

« Régis LAFON né le 22 septembre 1955, marié 3 enfants 6 petits enfants. Je suis retraité de la fonction publique de l'Etat depuis octobre 2015. J'habite la commune depuis 2020 au lotissement le Clos des Perrières. Suite aux difficultés de faire réaliser la voirie du lotissement je me suis porté volontaire pour représenter les propriétaires et riverains afin de tenter de faire avancer le chantier avec le soutien de la municipalité. »

« Je suis Jean-François VIENNET né en 1950. J'habite au 21 rue de l'Ancienne Gare à Épeugney depuis 1993. J'ai été agriculteur puis agent territorial à la ville de Besançon. Je suis en retraite depuis 2010. Aimant travailler au bois, j'ai décidé de donner de mon temps à la commune dans ce domaine. »

« Daniel PRENANT, né le 11 septembre 1962. Je suis marié à Nathalie ALBER et je suis père de 3 enfants (33 -30 -28 ans). J'habite la ferme des prés depuis 1989. Je suis à la retraite avant cela j'étais dessinateur industriel. »

« Edmond BARBA, né le 10/06/1957 (67 ans) je suis Pacsé ; j'ai 3 enfants (37, 36 et 31 ans) et 3 petits enfants. J'habite, rue de l'Eglise, depuis 1998. Je suis retraité EDF. Je souhaite apporter ma contribution à la commune, dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux (mairie, école, logements).»

E-BOO[®]

Le système **e-boo[®]** est né de la rencontre entre un intervenant du SAMU et un industriel en matériel électrique.

Il permet, depuis la salle de régulation du SAMU, de contrôler à distance l'éclairage d'un site dédié à l'atterrissage de nuit de l'hélicoptère des services d'urgence. Cette solution fait bénéficier au médecin régulateur du SAMU d'un gain de temps essentiel en répondant aux exigences réglementaires du vecteur aérien.

Après avoir rencontré le représentant de la **société HIS**, qui développe **e-boo[®]**, le conseil municipal a souhaité participer, comme de nombreuses communes du département, à développer le maillage de ce dispositif. Des installations doivent être mises en place, projecteurs, balises, connexion au système de communication centralisé, ...). Le site doit également permettre l'atterrissage de l'hélicoptère dans de bonnes conditions de sécurité en tout temps. Le terrain jouxtant le terrain de tennis s'y prête.

Le conseil a validé sa mise en place par délibération lors du conseil municipal du 10 janvier 2025.

Le montant des travaux est de 19 024,21 € TTC, auxquels s'ajouteront les frais de maintenance et de consommation électrique, de l'ordre de 300 €/an.

La mise en place de ce système permettra une intervention hélicoptérée facilitée, une prise en charge plus rapide et un acheminement des patients vers l'hôpital dans les meilleures conditions de sécurité.

Le système bénéficiant aux communes voisines dans un rayon de 10 km, le Maire les a sollicitées pour savoir si elles souhaitent contribuer financièrement à ce beau projet qui permettra d'améliorer la prise en charge des patients en zone rurale.



FOURNIL DES LOUPS



Une convention a été signée entre la commune d'Epeugney et le Fournil des Loups, boulangerie de Myon, qui a permis la mise en place d'un distributeur de pain sur la place de la mairie. Cette initiative vise à offrir aux habitants un service de proximité suite à la fermeture de l'épicerie « Chez la Patou ».

La commune a pris en charge les quelques travaux nécessaires à la mise en place du distributeur et à son alimentation électrique. Une redevance annuelle a été instaurée.



PRESENTATION DU BUDGET COMMUNAL

Cette note présente de manière synthétique le budget primitif de la commune et est annexée à la délibération prise par le conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Depuis plusieurs années, la commune d'Epeugney fait le choix de voter le compte administratif de l'année N-1 lors de la même séance que celle du vote du BP de l'année ce qui lui permet d'intégrer directement les résultats de l'année N-1 dans le nouveau budget.

Elle ne vote donc pas de Budget Supplémentaire (BS), qui permet aux collectivités qui ont fait un choix différent, d'intégrer les résultats de l'année N-1 après le vote du budget.

STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations de fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est liée aux projets d'investissement de la commune :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.



SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

	DEPENSES		TOTAL	RECETTES		TOTAL
	réelles	ordre		réelles	ordre	
Fonctionnement	501 795.80 €	278 275.31 €	780 071.11 €	971 676.02 €		971 676.02 €
Investissement	955 695.30 €	53 000.00 €	1 008 695.30 €	677 419.99 €	331 275.31 €	1 008 695.30 €
TOTAL	1 457 491.10 €	331 275.31 €	1 788 766.41 €	1 649 096.01 €	331 275.31 €	1 980 371.32 €

La **section de fonctionnement** présente un excédent, avec des recettes s'élevant à 971 676,02 € et des dépenses totalisant 780 071,11 €.

La **section d'investissement** est équilibrée, avec des dépenses et des recettes atteignant chacune 1 008 695,30 €.

Cette présentation met en évidence l'excédent de la section de fonctionnement et l'équilibre de la section d'investissement, conformément aux principes budgétaires des collectivités territoriales.

Ce budget prévoit un montant de 1 457 491 € de dépenses et 1 649 096 € de recettes en volume réel sans tenir compte des opérations d'ordre.

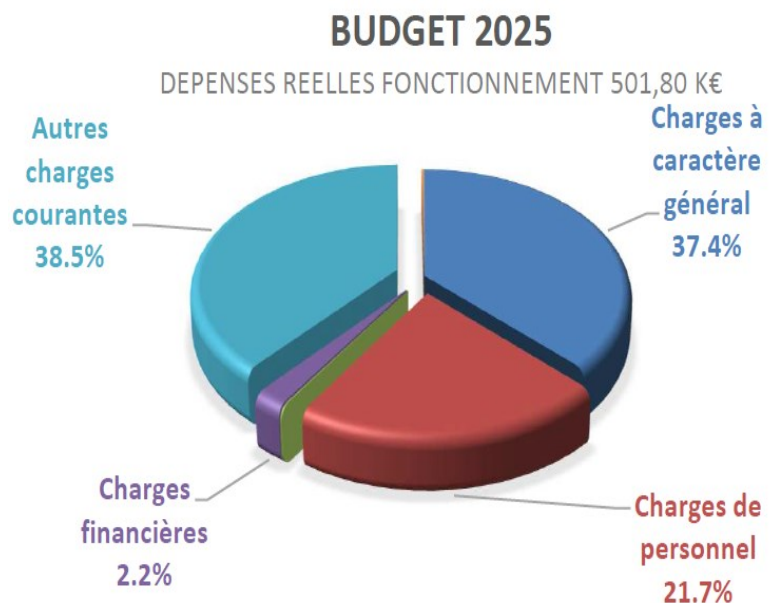
PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section retrace les dépenses courantes prévues pour assurer le fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement de la commune subissent une augmentation à raison de plus de 14 % de BP à BP.

En effet, **les charges à caractère général** (chapitre 011) de la commune subissent une hausse de 6 % en raison du contexte inflationniste actuel et constituent plus de 37 % de nos dépenses de fonctionnement. Les dépenses énergétiques sont bien évidemment en première position avec la consommation des bâtiments communaux et l'augmentation des tarifs de l'électricité qui touche principalement l'éclairage public. La commune a déjà pallié à cette hausse par la mise en place de l'extinction de l'éclairage la nuit et le remplacement progressif des points lumineux par des lampes LED.



Les dépenses liées à notre patrimoine forestier enregistrent une forte hausse de 36,7 %, en raison du report des coûts d'exploitation engagés en fin d'année 2024, facturés sur 2025, ainsi que d'un volume d'exploitation toujours conséquent cette année. Un budget de 5 000 € est généralement alloué à l'entretien de la voirie, notamment pour le passage de l'épareuse et du lamier sur les arbres en bordure des routes. Par ailleurs, il est prévu de tailler les tilleuls de la Bascule et d'entretenir les arbres situés dans les espaces publics, pour un montant de 1 400 €.



Section de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	Réalisation 2023	Budget 2024	Réalisation 2024	Budget 2025	% evol. CA 2023/ 2024	% evol. BP 2024/2025
011 - Charges à caractère général	130 050.82 €	177 050.00 €	151 531.50 €	187 650.00 €	16.52%	5.99%
Eau et assainissement	2 255.49	1 200.00 €	1 319.88 €	1 500.00 €	-41.48%	25.00%
Énergie Électricité	8 884.65	11 000.00 €	11 529.20 €	12 000.00 €	29.77%	9.09%
Réseau de chaleur + combustible	7 077.74	7 500.00 €	7 936.43 €	8 000.00 €	12.13%	6.67%
Bois	45 051.33	42 000.00 €	34 093.75 €	57 400.00 €	-24.32%	36.67%
Entretien des bâtiments et travaux en régie	16 095.53	29 000.00 €	26 339.47 €	22 100.00 €	63.64%	-23.79%
Entretien matériel roulant et mobiliers	7 360.20	10 800.00 €	2 757.39 €	8 500.00 €	-62.54%	-21.30%
Entretien voirie et réseaux	1 798.68	11 000.00 €	4 745.72 €	7 000.00 €	163.84%	-36.36%
Frais divers (f. administratives documentation publications communication...)	6 860.55	9 550.00 €	7 699.55 €	9 750.00 €	12.23%	2.09%
Concours divers (cotisations et prestations services extérieurs)	14 985.03	26 100.00 €	28 314.50 €	31 000.00 €	88.95%	18.77%
Assurances	9 660.35	10 000.00 €	10 688.06 €	13 000.00 €	10.64%	30.00%
Publicité, publications, relations publiques	5 884.50	9 000.00 €	6 912.12 €	9 000.00 €	17.46%	0.00%
Honoraires et Rémunération d'intermédiaires	0.00	5 500.00 €	4 906.33 €	4 000.00 €		-27.27%
Impôts taxes (taxe foncière + redevance ordures)	4 136.77	4 400.00 €	4 289.10 €	4 400.00 €	3.68%	0.00%
012 - Charges de personnel	91 724.05 €	100 170.00 €	94 884.57 €	108 700.00 €	3.45%	8.52%
Personnel communal (salaires + cotisations)	84 929.51	97 170.00 €	91 885.40 €	105 900.00 €	8.19%	8.98%
Personnel affecté (secrétariat mutualisé et urbanisme)	6 794.54	3 000.00 €	2 999.17 €	2 800.00 €	-55.86%	-6.67%
014 - Atténuation de produits		500.00 €	0.00 €	500.00 €		0.00%
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00	500.00 €	0.00 €	500.00 €		0.00%
66 - Charges financières	3 591.75	17 440.00 €	3 187.98 €	10 800.00 €	-11.24%	-38.07%
65 - Autres charges de gestions courante	132 841.84 €	141 560.00 €	134 483.59 €	193 145.80 €	1.24%	36.44%
Indemnités élus + cotisations	32 582.57	34 860.00 €	33 021.06 €	34 860.00 €	1.35%	0.00%
Contribution au SIVU	87 682.80	92 000.00 €	88 565.80 €	92 000.00 €		0.00%
Service incendie	11 016.00	12 000.00 €	11 932.00 €	12 500.00 €	8.32%	4.17%
Subventions attribuées aux associations	1 560.00	2 200.00 €	550.00 €	2 200.00 €	-64.74%	0.00%
Divers	0.47	500.00 €	414.73 €	500.00 €		0.00%
Transferts EPCI excédent fonctionnement assainissement				51 085.80 €		
67 - Charges exceptionnelles	3 289.08	1 000.00 €	11.88 €	1 000.00 €	-99.64%	0.00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	361 497.54 €	437 720.00 €	384 099.52 €	501 795.80 €	6.25%	14.64%
042 - Opération d'ordre (sortie d'inventaire)	112 068.00				-100.00%	
023 - Virement section d'investissement (équilibre)		182 202.50 €		278 275.31 €		52.73%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	473 565.54 €	619 922.50 €	384 099.52 €	780 071.11 €	-18.89%	25.83%



Les **cotisations d'assurance** supportées par la commune connaissent une progression significative, principalement en raison de l'augmentation continue des primes d'assurance couvrant les biens mobiliers et immobiliers, de l'élargissement du parc mobilier communal et de la progression des cotisations de l'assurance statutaire. Cette dernière permet à la collectivité d'obtenir un remboursement partiel des charges et des rémunérations versées en cas d'absence d'un agent. Par ailleurs, les cotisations d'assurance statutaire sont généralement indexées sur la masse salariale des agents couverts, dont l'évolution demeure constante à la hausse.

Il convient de souligner la hausse relative des crédits alloués aux divers concours, en augmentation de 18 %. Une enveloppe d'environ 23 600 € est consacrée au financement des prestations et de l'assistance technique de l'ONF envers la commune.

Cette somme se répartit comme suit :

- Contribution fixe à l'hectare : 1 600 €
- Frais de garderie forestière : 10 500 €, indexés sur les recettes d'exploitation forestière de l'année précédente
- Assistance technique au donneur d'ordre (ATDO) : 5 100 €
- Charges prévisionnelles liées à l'exploitation : 4 000 €, couvrant principalement les frais de transport du bois destiné à la production de bois de chauffage et de pellets.

Par ailleurs, une enveloppe de 2 000 € est dédiée aux actions sanitaires, notamment :

- La lutte contre la prolifération du frelon asiatique
- Le partenariat avec la clinique d'Amancey pour la stérilisation des chats errants.

La commune participe également à divers organismes fournissant aide et conseil.

Enfin, les dépenses liées aux outils informatiques et à leur maintenance sont en constante augmentation, leur rôle étant désormais jugé essentiel au bon fonctionnement des services.

Cependant, la municipalité augmente légèrement le budget de fonctionnement de ses services, couvrant notamment les fournitures administratives, les abonnements, la documentation, les vêtements de travail ainsi que les frais de déplacement et de formation. Cette hausse concerne en particulier le poste des vêtements de travail, en anticipation du prochain remplacement de l'employé technique.

Les crédits dédiés aux **dépenses de relations publiques** sont maintenus à 9 000 €, afin de préserver des actions telles que le repas de Noël pour nos aînés, les vins d'honneur et diverses cérémonies. De plus, la mise à disposition des cartes jeunes pour les enfants de 8 à 14 ans est également reconduite.

Il convient également de souligner l'augmentation des crédits alloués aux **charges de personnel** (chapitre 012), qui dépassent 8 % (représentant 21.8 % de nos dépenses de fonctionnement). Bien que la commune ne finance plus que les frais de personnel extérieur liés à l'urbanisme et bénéficie désormais d'une autonomie administrative et comptable, cette hausse résulte principalement des revalorisations du SMIC, des avancements d'échelon et des ajustements salariaux pour le poste de secrétaire de mairie. Par ailleurs, à la suite du départ de notre employée technique, le poste, initialement prévu à temps plein puis réduit à 80 %, pourrait faire l'objet d'un nouveau recrutement à temps plein, qu'il s'agisse d'un titulaire ou non. Cette décision entraînerait une augmentation des charges de personnel. Cette hausse des charges s'explique notamment par l'augmentation du taux de cotisations à la CNRA, qui progresse de trois points supplémentaires."

Il convient également de noter que les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) de la commune affichent une augmentation artificielle de plus de 36 %. Cette hausse est principalement due au schéma comptable imposé pour la prévision de l'excédent du budget d'assainissement, réaffecté à la CCLL Loue Lison à la suite du transfert de compétence en matière d'assainissement effectif depuis le 1er janvier 2025. Cette opération reste neutre car elle est également prévue en recettes.

Les crédits alloués à la contribution versée au SIVU demeurent constants à hauteur de 92 000 €, en raison de leur surestimation pour l'année 2024. En revanche, la participation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours continue de progresser s'élevant désormais à 12 500 €.

À titre d'information, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027), servant de référence pour le calcul des indemnités de fonction, a été revalorisé en juillet 2023 puis en janvier 2024. Cette augmentation a entraîné une hausse automatique des indemnités perçues par les élus municipaux. À ce jour, aucune annonce officielle ne prévoit de nouvelle revalorisation pour l'année 2025. Par conséquent, le budget alloué au régime indemnitaire des élus demeure inchangé, s'élevant à 34 860 €.



La prévision des **charges financières** (chapitre 65) est estimée à **10 800 €**, intégrant la charge d'intérêts supplémentaire liée à la souscription d'un emprunt pour le financement des travaux de sécurisation de la voirie, si ceux-ci débutent cette année.

Une provision de 1 000 € est prévue pour couvrir d'éventuelles **charges exceptionnelles** (chapitre 67) en cours d'année, notamment pour anticiper les crédits destinés aux annulations de titres antérieurs.

Les recettes de fonctionnement

Cette section inclut également les **recettes de fonctionnement**, principalement composées de la fiscalité locale (impôts et taxes), des dotations et subventions, ainsi que des revenus du patrimoine. En hausse de plus de 19 %, elles permettent aux communes de financer leurs dépenses courantes, telles que les salaires, l'entretien des infrastructures et les services publics.

L'augmentation de plus de 19 % des recettes réelles de fonctionnement (BP 2024/BP 2025) résulte principalement de la hausse du résultat antérieur reporté, issu du compte administratif 2024. Ce résultat (chapitre 002), représentant un fonds de roulement conséquent pour la collectivité, s'élève à 466 360,22 € pour le budget communal, auquel s'ajoute la reprise du résultat du budget assainissement, d'un montant de 51 085,80 €. Ensemble, ces montants totalisent plus de 53 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes provenant **des produits des services** (chapitre 70) représentent plus de 10 % des recettes totales, pour un montant estimé à plus de 101 310 €. Elles proviennent principalement des revenus issus des exploitations forestières, qui restent conséquents en raison du dépérissement de la forêt communale.

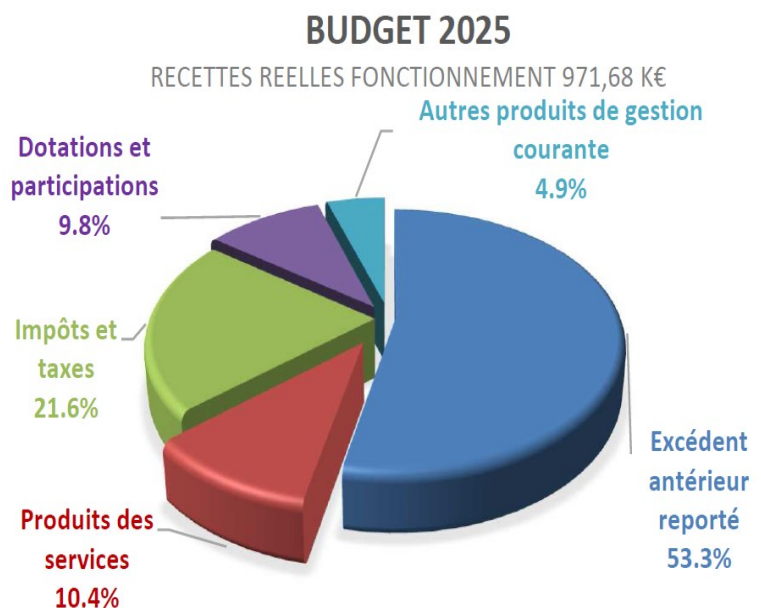
Les revenus patrimoniaux (chapitre 75) représentent une source de recettes importante, s'élevant à 47 800 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent. Ils proviennent principalement des loyers perçus pour deux appartements communaux et pour l'ancienne maison presbytérale. À cela s'ajoute une compensation de 1 185 € versée par La Poste, en contrepartie de la mise à disposition des locaux et du personnel pour l'agence postale communale. Par ailleurs, la commune perçoit depuis plusieurs années un loyer annuel de 6 975 € de la part de la société Totem, filiale de Orange pour l'installation de l'antenne relais située sur le mont.

Les **produits de la fiscalité économique reversée** (chapitre 73) sont en diminution en raison de la baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation, directement impactée par la conjoncture économique. Cette taxe, appliquée principalement aux transactions immobilières, finance certaines collectivités locales, notamment les communes. Toutefois, les autres recettes de fiscalité reversée restent stables. C'est le cas de l'allocation compensatrice de 28 815 €, versée par la CCLL Loue Lison à la commune pour compenser la perte de recettes liée au transfert de la compétence en matière de développement économique. De même, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), instauré en 2010 pour compenser les effets de la suppression de la taxe professionnelle et assurer la neutralité financière pour les collectivités, demeure inchangé à 8 515 € par an.

Les **produits de la fiscalité locale** enregistrent une légère progression. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation mécanique de 2 % des bases d'imposition prévisionnelles pour 2025, indexées sur l'indice des prix à la consommation. Toutefois, la commune ne prévoit aucune augmentation des taux de fiscalité.

Le produit attendu des ressources à taux voté devrait atteindre 159 k€, contre 155 k€ auparavant. Cette évolution intègre l'effet du coefficient correcteur issu de la dernière réforme fiscale, ainsi que la revalorisation des bases d'imposition.

Les tableaux présentés plus loin illustrent l'évolution des ressources fiscales depuis 2022.





BUDGET 2025

Note de présentation

Recettes de fonctionnement	Réalisation 2023	Budget 2024	Réalisation 2024	Budget 2025	% evol. CA 2023/2024	% evol. BP 2024/2025
002 - Excédent antérieur reporté	213 343.57 €	313 031.55 €	313 031.55 €	517 446.02 €	46.73%	65.30%
70 - Produit des services	110 924.45 €	139 140.00 €	161 045.75 €	101 310.00 €	45.19%	-27.19%
Concession dans les cimetières (produit net)	478.00 €		240.00 €		-49.79%	
Redevance d'occupation du domaine public	234.00 €	200.00 €	239.00 €		2.14%	-100.00%
Mise à disposition du personnel (part assainissement)	7 441.28 €	7 500.00 €	7 490.34 €		0.66%	-100.00%
Ventes de bois + affouage + ACCA	96 907.76 €	130 460.00 €	152 405.61 €	101 310.00 €	57.27%	-22.34%
Autres produits ((pesage, abonnements, provision/charges locataires,...))	5 863.41 €	980.00 €	670.80 €		-88.56%	-100.00%
731 Fiscalité locale ---73 -Impôts et taxes (M57)	205 702.77 €	215 315.00 €	215 224.11 €	209 442.00 €	4.63%	-2.73%
Impôts et taxes (TFPB et TFPNB)	143 970.00 €	155 000.00 €	155 648.00 €	159 027.00 €	8.11%	2.60%
Attribution de compensation (ccll)	28 815.80 €	28 800.00 €	28 815.80 €	28 800.00 €	0.00%	0.00%
F.N.G.I.R.	8 515.00 €	8 515.00 €	8 515.00 €	8 515.00 €	0.00%	0.00%
Taxe additionnelle droits de mutation	22 834.30 €	20 000.00 €	19 165.43 €	10 000.00 €	-16.07%	-50.00%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 567.67 €	3 000.00 €	3 079.88 €	3 100.00 €	96.46%	3.33%
74 - Dotations et participations	101 963.03 €	84 219.00 €	101 818.97 €	95 678.00 €	-0.14%	13.61%
Dotations forfaitaire (DGF)	32 011.00 €	32 000.00 €	32 948.00 €	32 000.00 €	2.93%	0.00%
Dotation de solidarité rurale (DGF)	36 277.00 €	28 100.00 €	38 938.00 €	38 938.00 €	7.34%	38.57%
Dotation nationale de Péréquation (DGF)	8 051.00 €	7 500.00 €	8 859.00 €	8 859.00 €	10.04%	18.12%
Dotations aux élus locaux	3 284.00 €	3 000.00 €	3 320.00 €	3 000.00 €	1.10%	0.00%
FCTVA	1 150.25 €	1 000.00 €	84.22 €			-100.00%
Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1 929.78 €	1 900.00 €	2 357.61 €	2 000.00 €	22.17%	5.26%
État Compensation au titre des exonérations des taxes foncières et taxe d'habitation	16 480.00 €	10 719.00 €	10 719.00 €	10 881.00 €	-34.96%	1.51%
Autres attributions et participations	2 780.00 €	0.00 €	4 593.14 €		65.22%	
75 - Autres produits de gestion courante	41 914.11 €	60 000.00 €	45 773.07 €	47 800.00 €	9.21%	-20.33%
Revenus des immeubles	41 913.21 €	40 000.00 €	43 419.59 €	47 800.00 €	3.59%	19.50%
Libéralités reçues		20 000.00 €				-100.00%
Autres produits de gestion courante	0.90 €	0.00 €	2 353.48 €			
76 - Produits financiers	583.14 €	540.00 €	542.98 €		-6.89%	-100.00%
77 - Produits exceptionnels	112 166.02 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-100.00%	
013 - Atténuation de charges	0.00 €	0.00 €	3 313.54 €	0.00 €		
Total des recettes réelles de fonctionnement	786 597.09 €	812 245.55 €	840 749.97 €	971 676.02 €	6.88%	19.63%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 000.00 €	9 709.77 €	0.00 €		-100.00%
Production immobilisée travaux en régie		10 000.00 €	9 709.77 €			-100.00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 000.00 €	9 709.77 €	0.00 €		-100.00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	786 597.09 €	822 245.55 €	850 459.74 €	971 676.02 €	8.12%	18.17%
RESULTAT FONCTIONNEMENT	313 031.55 €		466 360.22 €		48.98%	



Tableau : Evolution de la fiscalité

Type de taxe	TAXE HABITATION			
Année	2022	2023	2024	2025
Bases d'imposition	25 918	11 602	16 606	15 700
Taux	17.91%	17.91%	18.54%	18.54%
PRODUITS	4 642 €	2 078 €	3 079 €	2 911 €
Type de taxe	TAXE FONCIERE BATI			
Année	2022	2023	2024	2025
Bases d'imposition	404 381	441 037	459 227	469 400
Taux	27.78%	27.78%	28.75%	28.75%
PRODUITS	112 337 €	122 520 €	132 028 €	134 953 €
Type de taxe	TAXE FONCIERE NON BATI			
Année	2022	2023	2024	2025
Bases d'imposition	37 112	39 811	41 301	41 900
Taux	15.96%	15.96%	16.52%	16.52%
PRODUITS	5 923 €	6 354 €	6 823 €	6 922 €
<i>Ressources fiscales taux votés TH + TFB+ TFNB</i>	122 902 €	130 952 €	141 929 €	144 786 €
Effet coefficient correcteur	12 199 €	13 375 €	13 719 €	14 241 €
Allocation compensatrices TFPB	9 605 €	10 339 €	10 719 €	10 881 €
FNGIR	8 515 €	8 515 €	8 515 €	8 515 €
<i>Ressources fiscales indépendantes du vote des taux</i>	30 319 €	32 229 €	32 953 €	33 637 €
TOTAL FISCALITE	153 221 €	163 181 €	174 882 €	178 423 €

Il convient également de souligner l'importance des dotations versées par l'État, qui demeurent stables. Parmi celles-ci, la **dotacion globale de fonctionnement** (DGF) constitue l'une des principales sources de recettes, avec un montant supérieur à 79 700 €. L'augmentation de plus de 13 % par rapport à l'exercice précédent s'explique par une sous-évaluation de cette dotation lors des prévisions établies pour 2024.

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement les opérations non courantes ponctuelles de nature à modifier le patrimoine communal. Il peut s'agir d'achat de matériels durables, de construction ou d'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure...

Ces dépenses concernent également des opérations en capital telles que les remboursements d'emprunt, les frais d'études, les travaux d'investissement en cours, et les dépenses d'équipement.



Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Réalisation 2023	Budget 2024	Réalisation 2024	Budget 2025	% evol. CA 2023/2024	% evol. BP 2024/2025
001 - Solde d'exécution reporté						
10 - Transfert CCLL excédent investissement assainissement				52 463,30 €		
16 - Capital des emprunts	19 920,20 €	33 790,00 €	19 923,98 €	33 850,00 €	0,02%	0,18%
20 - Etudes	11 089,80 €	27 933,00 €	6 237,00 €	21 696,00 €	-43,76%	-22,33%
21 - Dépenses d'équipement	27 957,44 €	137 059,00 €	125 825,13 €	63 686,00 €	350,06%	-53,53%
23 - Travaux voirie part communale		600 000,00 €		602 000,00 €		0,33%
45... - Travaux voirie part départementale				182 000,00 €		
Total dépenses réelles d'investissement	58 967,44 €	798 782,00 €	151 986,11 €	955 695,30 €	157,75%	19,64%
040 - Opérations d'ordre (travaux en régie)		10 000,00 €	9 709,77 €			
041 - Opérations d'ordre (transfert études en travaux)		53 700,00 €		53 000,00 €		-1,30%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	58 967,44 €	862 482,00 €	161 695,88 €	1 008 695,30 €	174,21%	16,95%

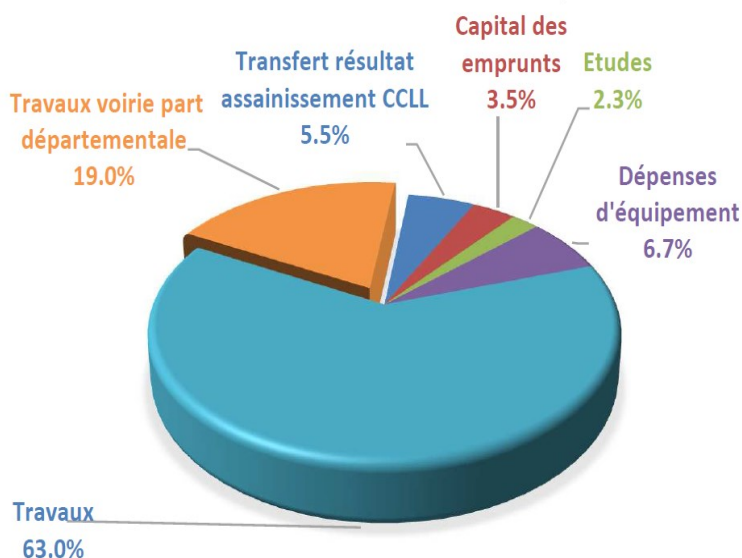
Les dépenses réelles inscrites à la section d'investissement enregistrent une forte progression de plus de 19 %, principalement en raison des travaux de sécurisation de la voirie sur la RD9 envisagés par la municipalité.

Bien que cette opération ait été budgétée dès 2024, sa mise en œuvre s'avère complexe, en particulier en raison des difficultés rencontrées avec le bureau d'études chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. De plus, sa réalisation reste conditionnée à un accord avec le conseil départemental du Doubs sur la répartition des coûts des différents travaux.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 602 000 € (chapitre 23) pour financer les aménagements relevant de la compétence communale (trottoirs, plateaux surélevés, pistes cyclables, espaces partagés...).

BUDGET 2025

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT 955,70 K€





En parallèle, des crédits de 182 000 € (chapitre 45), non prévus au budget 2024, viennent alourdir temporairement les dépenses. Ils sont toutefois inscrits afin de couvrir les études et les travaux relevant de la compétence du Département (reprise de la couche de roulement, signalisation horizontale et verticale...).

Dès lors que l'opération sera réalisée, la commune prendra en charge l'intégralité des dépenses. Elle sera ensuite compensée par le biais d'avances versées par le conseil départemental (inscrites en recettes d'investissement) correspondant à la part départementale.

Les dépenses d'investissement sont gonflées de 52 463,30 € en raison du transfert du **résultat excédentaire d'investissement** du budget assainissement à la CCLL Loue Lison, suite à la prise de compétence en assainissement collectif en janvier 2025. Cette somme, inscrite à la fois en dépenses et en recettes, n'affecte donc pas réellement la commune, rendant l'opération neutre.

La commune doit prévoir des crédits pour le **remboursement de ses emprunts** (chapitre 16) actuels, d'un montant total de 18 956 €, liés à l'aménagement de la voirie rue de l'Église et à l'agrandissement de l'école maternelle. Par ailleurs, un budget de 12 500 € devra être alloué au remboursement d'un emprunt destiné à financer l'opération d'aménagement et de sécurisation de la RD9, si celle-ci est réalisée.

Les frais d'études (chapitre 20), relatifs à la mise en sécurisation de la RD9, ont également été reportés pour un montant de 21 696 €. Ces frais seront engagés dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre, qui consiste à piloter la conception, la coordination et le suivi des travaux de l'opération d'aménagement et de sécurisation.

La commune enregistre une diminution de 53 % de **ses dépenses d'équipement** (chapitre 21). Un budget de 16 600 € est alloué pour la mise en place de diverses installations techniques. Parmi les projets envisagés, la commune prévoit l'acquisition d'un système E-Boo, destiné à faciliter l'éclairage et la sécurisation des zones d'atterrissage pour les hélicoptères de secours, en particulier en zone rurale. Ce dispositif, d'un coût estimé à 15 000 €, implique l'installation d'équipements spécifiques, tels que des projecteurs ou des balises, un raccordement électrique ainsi qu'une connexion à un système de contrôle centralisé. Par ailleurs, la commune prévoit de renouveler et d'améliorer les panneaux d'affichage de la mairie pour un montant de 1 600 €. De surcroît, l'acquisition d'un véhicule utilitaire est envisagée, avec une enveloppe budgétaire comprise entre 10 000 et 15 000 €. Cet investissement permettrait de faciliter les déplacements professionnels de l'employé technique.

La commune continue de mettre en oeuvre sa politique d'économie d'énergie en poursuivant le remplacement progressif de ses points lumineux d'éclairage public par des luminaires LED, pour un montant de 4 200 €. De plus, un budget de 2 000 € est consacré à la signalétique et au remplacement des panneaux de voirie.

Les travaux sylvicoles courants, d'un montant de 9 500 €, devraient être réalisés par le syndicat forestier de Bolandoz-Myon, avec lequel la commune a préalablement conclu une convention de travaux forestiers.

Les travaux de végétalisation et de plantation, d'un montant de 7 886 € et initialement prévus en 2024 au Clos des Perrières, ont été reportés en raison du retard d'intervention de l'entreprise Duchesne, chargée des prestations.

Les plantations ont finalement été réalisées en début d'exercice, tandis que la mise en place des jachères fleuries est prévue pour la fin du printemps.

La commune prévoit de renouveler ses décorations de Noël, devenues vieillissantes, afin d'apporter une touche de fraîcheur et de féerie aux festivités. Une enveloppe de 5 000 € est ainsi prévue pour enrichir et moderniser le stock de décorations.

La municipalité avait également exprimé le souhait d'acquérir un deuxième défibrillateur, à installer à la pharmacie, afin de rééquilibrer la couverture géographique de la commune. Bien que cette acquisition n'ait pas pu être réalisée en 2024, elle est à nouveau prévue pour un budget de 1 000 €.



Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation d'équipement des territoires ruraux, les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Recettes d'investissement	Réalisation 2023	Budget 2024	Réalisation 2024	Budget 2025	% evol. CA 2023/ 2024	% evol. BP 2024/2025
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	1 556.09 €	107 763.50 €	107 763.50 €	18 812.99 €		-82.54%
024 - Produits de cession						
10 - Dotation	51 409.04 €	3 500.00 €	5 367.11 €	2 370.00 €	-89.56%	-32.29%
FCTVA	3 625.80 €	3 500.00 €	2 361.08 €	2 370.00 €		
Taxe d'aménagement	4 839.33 €	0.00 €	3 006.03 €			
1068 Excédent de fonctionnement	42 943.91 €	0.00 €				
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	162 126.00 €	13 575.84 €	222 387.00 €		37.17%
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		123 000.00 €		129 118.00 €		
Région		10 450.00 €	5 225.50 €	5 226.00 €		
Département		15 676.00 €		87 333.00 €		
Fondation du patrimoine		5 000.00 €		710.00 €		
Fonds d'aide de l'Etat (plan de relance bois)		8 000.00 €	8 350.34 €			
16 - Emprunts, Cautionnements reçus	400.00 €	351 850.00 €		251 850.00 €	-100.00%	-28.42%
27 - Recettes financières	1 297.81 €	1 340.00 €	1 339.12 €		3.18%	-100.00%
45 - Travaux voirie part départementale				182 000.00 €		
Total recettes réelles d'investissement	54 662.94 €	626 579.50 €	128 045.57 €	677 419.99 €	134.25%	8.11%
040 - opération d'ordre (plus values sur cession)	112 068.00 €	0.00 €				
041 - Opérations d'ordre (transferts études en travaux)		53 700.00 €		53 000.00 €		-1.30%
021 - Virement de la section de fonctionnement (équilibre budget)	0.00 €	182 202.50 €		278 275.31 €		52.73%
Total recettes d'ordre d'investissement	112 068.00 €	235 902.50 €	0.00 €	331 275.31 €	-100.00%	40.43%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	166 730.94 €	862 482.00 €	128 045.57 €	1 008 695.30 €	-23.20%	16.95%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	107 763.50 €		-33 650.31 €			

Le **résultat d'investissement** (chapitre 001) présente un excédent de **18 812,99 €**, en raison de la reprise du résultat excédentaire de 52 463,30 € du budget assainissement, qui sera probablement transféré à la CCLL Loue Lison (inscrit en dépenses). Toutefois, le résultat d'investissement du budget communal pour le compte administratif 2024 affiche un déficit de 33 650,31 €, ce qui reflète un niveau d'investissement élevé lors de l'exercice précédent.



Les dotations (chapitre 10) perçues se limitent au produit du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) soit 2 370 €, calculé sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2024. Bien que les dépenses d'équipement aient été significatives, le FCTVA n'est pas récupéré sur les aménagements forestiers, qui sont soumis à la TVA. De plus, l'investissement réalisé par la commune pour la réfection du mur du cimetière a été facturé par une association non assujettie à la TVA, ce qui exclut également cette dépense de la récupération du FCTVA.

De plus, aucune dotation provenant de l'affectation du résultat n'est prévue pour financer la section d'investissement du compte administratif 2024, ce qui signifie que les dépenses d'investissement seront prises en charge par d'autres sources de financement, sans recours à une affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Néanmoins, la commune, pour financer ces dépenses d'investissement seraient en mesure de percevoir 222 387€ de **subventions d'équipement** (chapitre 13) se décomposant de la façon suivante :

- Des subventions destinées à financer des dépenses d'équipement réalisées en 2024 n'ont pas encore été perçues et sont donc reportées sur 2025, pour un total de 37 289 €. Elles comprennent le solde de la subvention régionale (5226 €), la subvention départementale (15 677 €), la dotation départementale des équipements ruraux (DETR) (15 676 €), ainsi que des dons de 710 € via la fondation du patrimoine pour financer les travaux de réfection du mur du cimetière. À titre d'information, malgré plusieurs relances, nous n'avons reçu aucune réponse, ni financement à ce jour concernant la participation de l'association Sauvegarde du patrimoine pour ce projet.
- L'opération de la mise en sécurisation de la voirie peut bénéficier d'un financement par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) versée par l'Etat en raison de l'éligibilité de certains aménagements. Elle est estimée à 113 242 €.

Néanmoins, ce projet d'investissement devra être financé également par un emprunt de 250 000 €.

Il est toutefois nécessaire de préciser que la commune devra prévoir un autofinancement de plus de 278 000 € pour faire face aux dépenses d'investissement qu'elle projette de réaliser, d'où le prélèvement de 278 275 € sur la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2025.

CONCLUSION

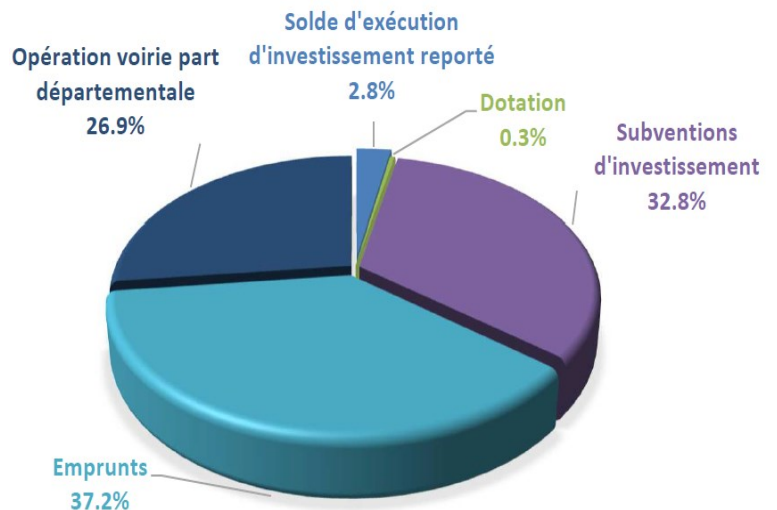
Le budget primitif 2025 de la commune d'Epeugney s'inscrit dans une démarche de gestion rigoureuse et équilibrée, tout en poursuivant les efforts d'investissement nécessaires au développement du territoire. La section de fonctionnement présente un excédent, garantissant une capacité d'autofinancement satisfaisante pour les projets à venir. L'augmentation des dépenses courantes, notamment liée au contexte inflationniste et à l'évolution des charges de personnel, reste maîtrisée grâce à une gestion prudente des ressources.

Du côté des investissements, la commune poursuit son engagement dans des projets structurants, notamment la sécurisation de la RD9 et l'amélioration des infrastructures communales. Ces investissements, bien que conséquents, sont financés de manière équilibrée grâce aux subventions et aux ressources propres de la commune.

Ce budget traduit ainsi la volonté de la municipalité de concilier prudence budgétaire et dynamisme d'investissement, tout en maintenant un niveau de service satisfaisant pour les habitants. Il reflète également la nécessité d'anticiper les évolutions financières à venir afin de préserver la capacité d'action de la commune dans les prochaines années.

BUDGET 2025

RECETTES REELLES INVESTISSEMENT 677,42 K€





REMERCIEMENTS

La ligue contre le cancer



Madame Bernadette MOUGIN nous a demandé de vous faire part de ce courrier :

Bernadette Mougin.



C'est toujours avec un grand plaisir, que j'ai pu remettre la Collecte de Notre Commune au profit de la ligue contre le Cancer qui s'est élevée à la somme de **3575,00 Euros** pour 2024.

Je tiens à remercier, Nos Donateurs pour leur Don; Je suis Ravi de cette générosité qui nous permet d'avancer, ensemble pour vaincre cette Maladie

Je tiens à remercier particulièrement, Nos Bénévoles pour leur gentillesse, leurs disponibilités ainsi que leur Motivation. Le Professeur J. Francois Bosset se joint à moi pour vous remercier vivement.



LES RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE SUR EPEUGNEY

Préfecture du Doubs
ARS de Bourgogne-Franche Comté - Délégation Territoriale du Doubs

Contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine



Bulletin édité le 23 avril 2025

Unité de gestion: S HAUTE LOUE

Exploitant: GAZ ET EAUX

Date prélèvement et mesures de terrain : 16 avril 2025 à 11h40.

Par le laboratoire: LABORATOIRE DE CHIMIE DES EAUX DE L'UFRST, BESANCON

Nom et type d'installation:

SIEHL BAS SERVICE - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eau distribuée désinfectée

Nom du point de surveillance: CENTRE VILLAGE - EPEUGNEY

Localisation exacte du prélèvement: MAISON DE SANTE TOILETTE

Code du point de surveillance: 0000001110

Code installation: 000939

Numéro de prélèvement: 00149543

Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'eau du robinet est, en France, l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire, depuis le captage dans le milieu naturel, jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) et la Personne Responsable de la Production et Distribution de l'Eau, pour nous le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue.



SIEHL

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL)

6 rue des Grands Chênes—25800 Valdahon - FRANCE

TELEPHONE : 03 81 56 48 40

02500149543

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	13,2	°C		25		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,20	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,25	mg(Cl2)/L				
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0					
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélométrique NFU	<0,2	NFU		2		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,6	unité pH	6,5	9		
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	472	µS/cm	200	1 100		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L		0,1		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0



RAPPEL DES BONS GESTES

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Nous devons éviter les gaspillages. Avec ces gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30%.



Réparez toute fuite d'eau sans tarder



Privilégiez les douches aux bains



Installez des équipements sanitaires économes en eau



Pensez à constituer des réserves d'eau de pluie pour arroser votre potager et jardin



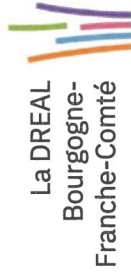
Économisez l'eau, c'est protéger la ressource. C'est aussi réduire ses dépenses.

POUR EN SAVOIR PLUS



La Direction Départementale des Territoires du Doubs

Service Eau, Risques, Nature & Forêt
Pôle Viotte - 5 voie Gisèle Halimi
25000 Besançon
Courriel : ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



Service public d'information sur l'eau
www.eaufrance.fr



<https://ofb.gouv.fr>

ALERTE SÉCHERESSE



Le Doubs (2018) ©DDT 25/SERNF

VOIR AUSSI

Deux sites pour consulter les arrêtés de restriction d'eau, les secteurs concernés et les actualités liées à la sécheresse :

1. www.doubs.gouv.fr
2. <https://vigieau.gouv.fr/>



Le Doubs (2018) ©DDT 25/SERNF

Version 2025

En période de sécheresse, l'arrêté de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une gestion humaine raisonnée.

L'eau de pluie n'est pas soumise à restriction.



PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

NOUVEAU !

L'eau de pluie n'est pas soumise à restriction.

Arrosage

Nettoyage

Remplissage Vidange

	Jardins potagers y compris partagés	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	Espaces verts, arbres et arbustes	Terrains de sport enherbés	Terrains de golf	Toitures, façades, terrasses	Stations de lavage	Voeries	Piscines privées de plus de 1m ³	Piscines ouvertes au public
Alerte 1	sauf de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h et pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h	sauf de 20h à 8h	sauf avec matériel à haute pression et autolaveuse	sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	sauf avec matériel à haute pression ou balayeuse automatique	sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	Pas de restrictions particulières
Alerte renforcée 2	sauf de 20h à 8h	sauf pour les plantes en contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	voir 4	sauf terrains à enjeu national ou international dont l'arrosage sera minimal. L'eau de pluie sera privilégiée	voir 4	voir 4	voir 4	sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS
Crise 3	sans exception	sans exception	sans exception	voir 4	Sauf de 20h à 8h pour les greens avec limitation 350 m ³ par semaine par tranche de neuf trous	voir 4	voir 4	sans exception	sans exception	sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS



Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.



Le plan d'économie d'eau varie selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales, industrielles et artisanales.



L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.



Pour les plans d'eau sont interdits les remplissages et les vidanges sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau.



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.



En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT (ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

1. Alerte (niveau 1) Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.

2. Alerte renforcée (niveau 2) Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.

3. Crise (niveau 3) Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.

4. Affichette Délivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.



ASSOCIATIONS

Epeugney s'anime





L'association **Epeugney s'anime** a eu le plaisir de proposer plusieurs évènements en début d'année.

Notre repas irlandais de la St-Patrick n'a malheureusement pas su trouver son public en mars, mais deux autres évènements sont venus égayer le village les mois suivants.



Rallye Pédestre "Sucreries"

Le dimanche 18 mai, une quarantaine de personnes réunies en 13 équipes se sont frottées à notre **rallye pédestre familial**. Sous un beau soleil, elles ont enquêté dans le village à la recherche de détails discrets et ont essayé de résoudre des énigmes sur le thème des bonbons, dont le « défi goût » de Sucrette.



Le samedi 14 juin, nous avons mis la musique à l'honneur place de l'Eglise, sous l'éclairage coloré des guirlandes guinguettes. Le groupe des **Cocos du jeudi** a mis l'ambiance et poussé le public à quelques pas de danse, pendant que buvette et restauration tournaient à bon régime. Une très belle soirée festive et conviviale.

Après une pause estivale, Epeugney s'anime reviendra cet automne avec de nouveaux rendez-vous :

Vendredi 5 septembre à 19 h : notre **Assemblée générale** en salle Sorbonne (ouverte à tous) ;

Samedi 11 octobre : un **voyage à Mulhouse** pour profiter entre autres du show floral « Folie Flore » (à confirmer) ;

Samedi 15 novembre : la 3^e édition de notre **Marche nocturne** tout public, suivie d'un repas chaud en salle Sorbonne.

Le groupe « *A travers chants* » porté par Claude Viennet continue son petit bonhomme de chemin. Il chante désormais tous les mercredi, à 14h30 en salle Sorbonne. Reprise le 10 septembre prochain. (voir flyer page 22)

Au plaisir de vous croiser sur l'une ou l'autre de ces activités !



Contact : epeugneysanime@laposte.net

Facebook : www.facebook.com/Epeugneysanime



Vous vous sentez seule et souhaitez vous détendre...
... en CHANTANT ?

**Alors, le groupe "A travers chants" d'Epeugney
est fait pour vous !**

Accueil, Simplicité, Convivialité, Plaisir chanté
SONT NOTRE RAISON D'ÊTRE !



Osez franchir la porte de la salle SORBONNE
place de l'église, à Epeugney

Chaque mercredi à 14h30

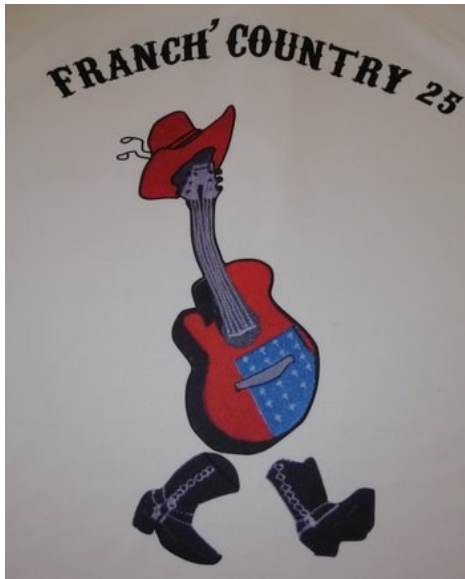
Nous vous y attendons et vous disons : à bientôt !

Pour tout renseignement : 03 81 60 34 43
ou atraverschants25290@laposte.net

Reprise le mercredi 10 septembre 2025

Section chant de l'association Epeugney s'anime





Association Franch'Country 25

La reprise des cours au mois de septembre a été un franc succès puisque ce sont 5 nouvelles adhérentes qui nous ont rejoints.

En 2 ans, ce sont donc 10 adhésions de plus au club, ce qui porte le total à 20, un beau succès pour cette association. Créée en 2011, je n'aurais jamais pensé qu'elle serait encore aussi active en 2025 !! Mais il faut dire que la danse en ligne a toujours et plus que jamais le vent en poupe. La preuve en est par le fait qu'actuellement, les bals country sont annoncés pratiquement un an à l'avance et qu'il faut s'inscrire tôt sous peine de ne pas avoir de place, c'est dire !! Les nouvelles danseuses sont tellement motivées que certaines ont acquis très vite la base indispensable et en pratiquant à domicile, elles ont passé allègrement les 3 niveaux en une saison, remarquable, ce qui leur permet de fréquenter déjà les très nombreux bals du samedi soir, ce dont elles ne se privent pas !!

Le mois de décembre a vu revenir le pot de Noël toujours bien apprécié. Puis en début d'année, un petit groupe est parti aux USA sur la route de la musique. Découverte passionnante de Nashville, royaume de la country, avec ses Honky Tonk (bar à musique ouvert sur la rue), ses innombrables cowgirls en tenue, très court vêtues, ses commerces de santiags avec des rayons interminables de bottes plus jolies les unes que les autres ainsi que des Stetson magnifiques. Puis ce fut Memphis et le rock, New-Orléans et le jazz, un ravissement pour les oreilles !! Le voyage se terminait en Floride, domaine des derniers amérindiens qui mélangent leurs mélodies aux rythmes cubains, les cubains étant très présents en Floride !! Puis un autre groupe est allé une semaine à Seignosse pour allier la danse avec 3 chorégraphes internationaux pour les cours et un orchestre de musique country alsacien pour les soirées. Entre les cours, visite de la région, piscine, océan, on lie l'utile à l'agréable !!

La saison touche à sa fin et le pot de fin d'année a eu lieu sous la chaleur, ce qui n'a rebuté personne. Les danses se sont succédées toute la soirée en s'hydratant souvent mais toujours d'accord pour une choré supplémentaire.

Juillet-Août sera calme, un peu de repos fera du bien sauf si qq festival nous attire irrésistiblement !!

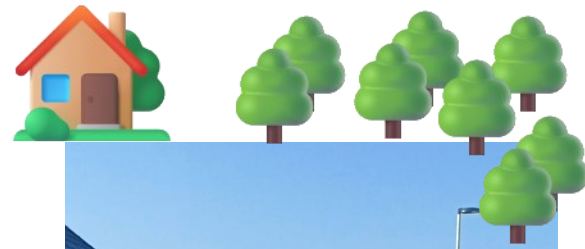
Le club a été sollicité pour une démonstration le **15 août à la kermesse de Montrond le Château**. Nous nous produisons donc ce jour là deux fois dans la journée.

Nous rangerons ensuite les santiags jusqu'à la saison prochaine en septembre. Encore une belle année riche en bons moments passée ...en attendant la suivante !!





Végétalisation du Clos des Perrières : *un projet collectif au service du cadre de vie*

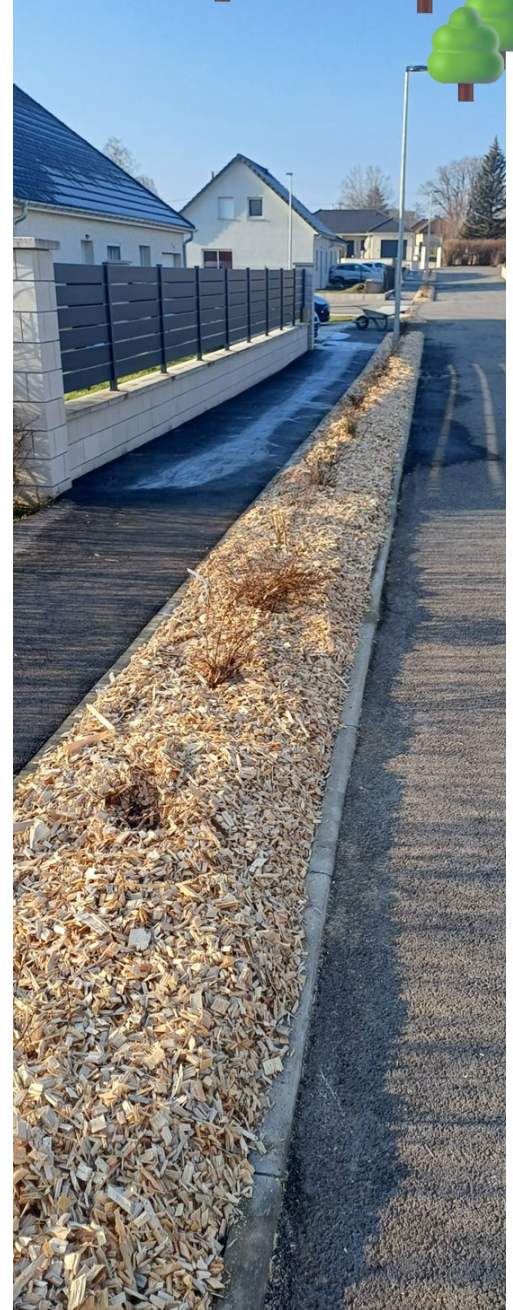


À la suite de l'aménagement du nouveau lotissement du Clos des Perrières et de la rétrocession de la voirie à la commune, la municipalité a souhaité embellir durablement les espaces publics en engageant une démarche de végétalisation des allées et des espaces verts.

Ce début d'année a ainsi marqué le lancement des plantations d'arbres variés, confiées à l'entreprise DUCHESNE de Flagey. Une intervention planifiée pour offrir au quartier un environnement plus agréable, apaisant... et un peu plus feuillu !

Afin d'assurer les meilleures conditions de croissance aux jeunes arbres, une seconde étape s'est avérée nécessaire : le paillage. Destiné à conserver l'humidité du sol et à limiter la pousse des mauvaises herbes, ce travail a été réalisé grâce à l'implication de plusieurs membres du conseil municipal et de bénévoles du village.

La municipalité tient à adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble des participants, et en particulier à M. Jean-Michel Clément, qui a généreusement mis à disposition son matériel pour assurer le transport des plaquettes de bois et faciliter leur mise en place.





L'Association Sauvegarde du Patrimoine d'Epeugney organise



Inscriptions en cours

Pour réserver un **stand**, proposer une **animation**...

contactez-nous :

contact@sauvegardedupatrimoine-epeugney.com

+ d'informations à venir : www.sauvegardedupatrimoine-epeugney.com et sur





TA COMMUNE SE MOBILISE ET TE PROPOSE

**LA CARTE
AVANTAGES
JEUNES**

**Tu habites à Épeugney et tu as entre 8 et 14 ans ?
La Mairie t'offre ta Carte Avantages Jeunes 2025-
2026 !**

Inscris-toi obligatoirement avant le 1er août !

Bon de commande - Carte Avantages Jeunes - Édition Besançon Haut-Doubs 2025-2026

A retourner à la Mairie par courrier ou par mail mairie@epeugney.fr

NOM : Prénom :

Date de naissance :Téléphone :

Adresse postale :

Adresse mail :

Je viendrai récupérer gratuitement ma carte avantages jeunes à la Mairie début septembre 2025

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

2 200
partenaires

plus de
3 200
réductions et gratuités
dans tous les domaines,
culture, sport, loisirs,
vie quotidienne...

10 €
prix public



LES PRINCIPAUX AVANTAGES



Un bon d'achat de 6 € valable dans les librairies partenaires (offert par la Région Bourgogne-Franche-Comté)



Des entrées gratuites, des séances de sport et des activités de loisirs (ski, bowling, karting, piscine, patinoire...)



Un an d'abonnement gratuit dans les bibliothèques partenaires (compensé par la Région Bourgogne-Franche-Comté)



Des voyages à petits prix en France et en Europe



Des tarifs exclusifs au cinéma



Des gratuités et réductions pour toutes les activités de la vie quotidienne (services, shopping...)



Des entrées gratuites et des réductions pour des spectacles, des sites patrimoniaux et des musées



Des actions de solidarité et de citoyenneté

Et demain, valorisez votre territoire en proposant vous aussi des avantages !

Tous les avantages sur avantagesjeunes.com



L'association **Compli'cité** propose des ateliers numériques et mémoire, gratuits et ouverts à tous les seniors. Des moments utiles, chaleureux et bienveillants à ne pas manquer !

Atelier **MEMOIRE**

Pour les plus de 60 ans
 Gratuit

**A la Maison de Santé
Epeugney**

Se concentrer,
Réfléchir,
S'entraîner

Se rencontrer,
Jouer,
Partager

**5 séances
Les lundis
matin à 10H**

3/11/2025

10/11/2025

17/11/2025

24/11/2025

1/12/2025



**Renseignements et Inscriptions
auprès de Nadia
06 33 33 84 47**



ATELIERS NUMÉRIQUES

Pour les plus de 60 ans
GRATUIT



Etre à l'aise avec son téléphone, tablette, savoir utiliser les applications, communiquer, se divertir...

Salle Sorbonne
Place de l'église, Epeugney

5 séances

De 10h à 12h



Judi 11/09/2025

Judi 25/09/2025

Judi 9/10/2025

Judi 18/09/2025

Judi 2/10/2025

**Renseignements et inscriptions
auprès de Nadia**

06 33 33 84 47



Photothèque de notre commune

Nous souhaitons créer une photothèque.

Ces photos nous permettront d'illustrer notre site internet ou les différentes publications que nous produisons et donc de mettre en avant notre belle commune.

Si vous souhaitez nous aider, merci de nous transmettre par tout moyen à votre convenance (mail, lien internet, par clé USB à la mairie, ...) les photos que vous aimeriez partager gracieusement.

Ces photos devront bien évidemment être libres de droits pour que nous puissions les utiliser.

Merci, la mairie

